

ANNEXE TECHNIQUE

N° 2-060 Rév 00

L'Organisme d'inspection:

EURL ECMCT

15 rue Bordji Belkheir BP 106 Oued Tlélat, Wilaya d'Oran.

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : ISO/CEI 17020 : 2012 en tant qu'organisme d'inspection de (type A) dans les domaines :

➤ **Contrôles des appareils à pression (APG/APV).**

Note : Un organisme de **type A** est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

SITE CONCERNE	<ul style="list-style-type: none">- Siege: 15 rue Bordji Belkheir BP 106 Oued Tlélat, Wilayad'Oran.- Tel : 0661 28 43 27- Fax: /- Email : kerrar_32gaz@yahoo.fr
----------------------	--

Date de prise d'effet : 12 Avril 2023

Date de fin de validité : 11 Avril 2026

**Pour le Directeur Général et par délégation
Le Chef de Département Inspection**

Hocine LARBI

Cette annexe peut faire l'objet de modification pour cela la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise

PORTEE D'ACCREDITATION
Domaine Général : 1. Equipement sous Pression

Domaine d'inspection/ Objet Installations, appareils, dispositifs, composants, Équipements,	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection Inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de Conformité...	Equipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation Procédures internes, spécifications techniques
1. Contrôle des Appareils à pression (APG/APV).	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle Visuel - Contrôle non destructif 	<ul style="list-style-type: none"> - Inspection périodique, avant mise en exploitation et après modification. - Inspection avant épreuve officielle. - Exécution de l'épreuve officielle en présence de l'inspecteur des mines de la wilaya. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesureur d'épaisseur - Endoscope - Pompe d'épreuve 	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°90-245 du 18 août 1990 - Décret n°90-246 du 18 août 1990 - Décret n°21-261 du 13 juin 2021 - API 653 Ver 2013 - ASME BPVC- 2021 section VIII – Div 1 - Procédure interne PR-TEC-01